



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 10 octobre 2023

CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL API'CITE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Pascaline ALNO, Georges CORNEC à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES à Christian LAURENT.

Secrétaire de séance : Cédric ORVOËN.

Présents : 29
Pouvoirs : 04
Absent : 00

n°17

CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL API'CITE

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Depuis 2019, l'engagement de Ploemeur dans la protection des abeilles domestiques est récompensé par le label Apicité, pour lequel elle a reçu une puis deux « abeilles » lors du renouvellement en 2021. Cette action participe aux efforts de sensibilisation de la ville vis-à-vis de la protection de la biodiversité, l'abeille étant à la fois une sentinelle de l'état de l'environnement et un ambassadeur reconnu auprès du public.

Si l'effort de la Ville est reconnu, c'est qu'il s'inscrit dans une démarche beaucoup plus globale vis-à-vis de la nature en ville et la défense de l'environnement, c'est ce qui est récompensé par le label. En matière strictement d'actions favorables à l'apiculture, on peut citer la lutte participative contre le frelon asiatique, l'installation d'un rucher communal par mise à disposition de terrains, les actions de coordination avec la profession...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 29 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finance, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CANDIDATE** à nouveau en 2023 au label Apicité.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à mener les démarches nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

